



**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

2023 – 2027

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le service déchets de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot (CCPC) s'investit afin de réduire la production de déchets de l'ensemble des usagers du territoire pour répondre aux différents objectifs des lois en vigueur.

La Communauté de Communes a décidé de mettre en place, par le biais d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), une orientation stratégique en faveur de la réduction des déchets, de la prévention et de la limitation du gaspillage sur le territoire.

L'objectif est de taille quand le coût lié à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente considérablement à l'horizon 2025.

Le PLPDMA devient donc un levier important dans la mise en œuvre, avec les différents acteurs du territoire, d'un plan d'actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés.

« Le meilleur déchet, est celui qu'on ne produit pas » !

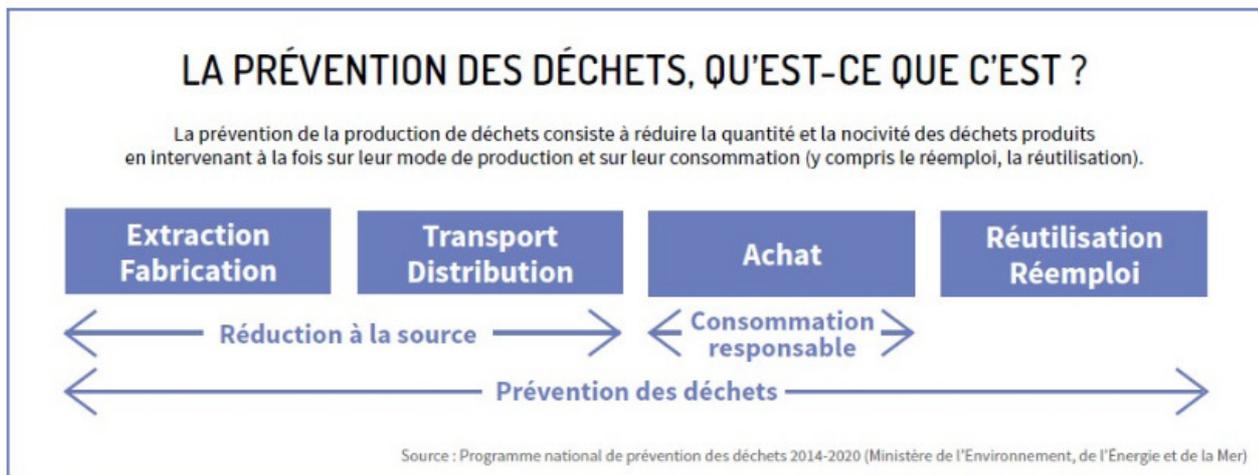
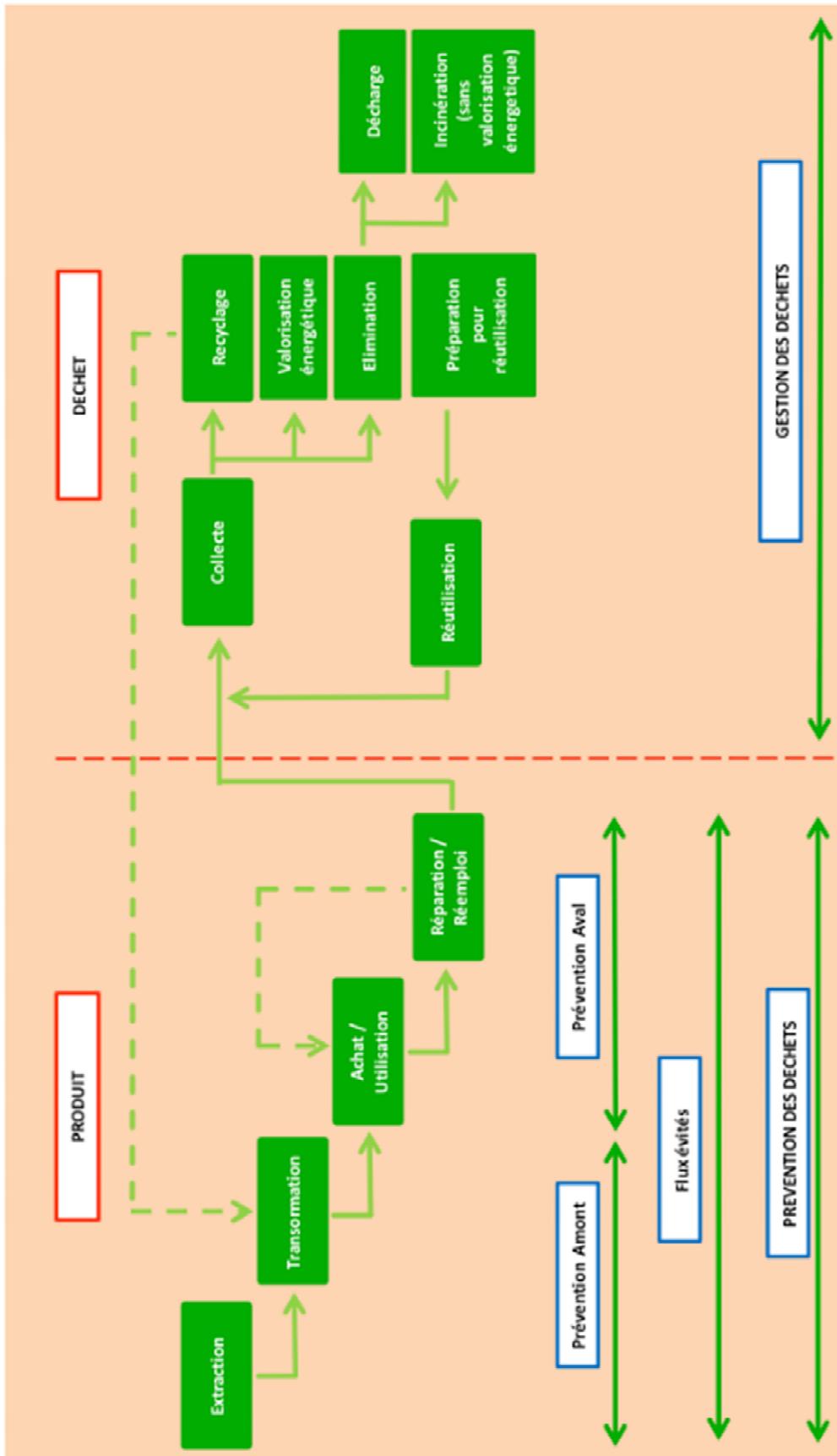


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit



REGLEMENTATION

L'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement rend obligatoire, pour toutes les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets, la mise en place d'un PLPDMA.

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 permet de définir le cadre d'élaboration du PLPDMA, le contenu et l'articulation à mettre en œuvre en concertation avec les parties prenantes, tout en valorisant les retours d'expérience sur les différents dispositifs de planification. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'Environnement.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte et la Loi sur le gaspillage alimentaire ont aussi permis d'avoir de nouvelles avancées dans le domaine de la réduction des déchets.

Le programme national de prévention de déchets de 2021-2027, fixe aussi les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et décline les actions de prévention à mettre en œuvre.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION

Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services



ENTRETIEN



RÉPARATION

ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS



DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

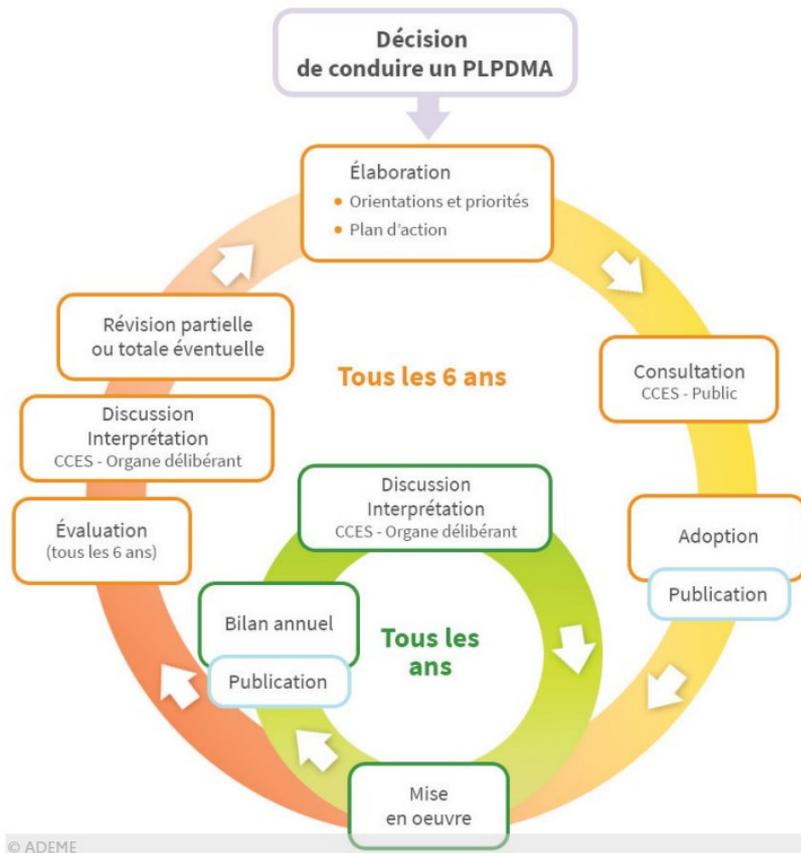
LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :
www.prevention-dechets.gouv.fr

L'ARTICULATION DU PLPDMA

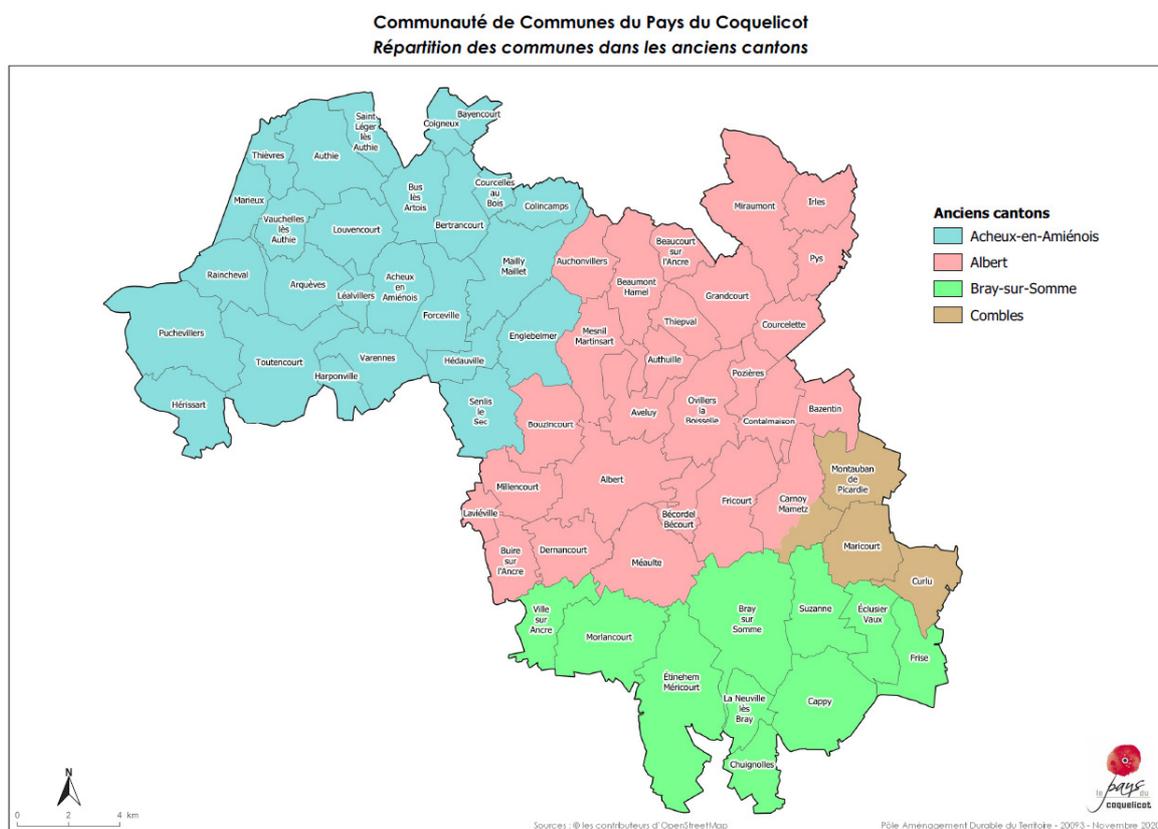
Le PLPDMA s'articule en plusieurs étapes conformément à la réglementation. Ces étapes sont identifiées dans le schéma ci-dessous :



PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT

Le territoire de la CCPC

La CCPC a été créée au 1^{er} janvier 2002 par arrêté préfectoral sous le nom de Communauté de Communes de la région d'Albert, Acheux-en-Amiénois et Bray-sur-Somme. Le nom définitif de Pays du Coquelicot a été adopté en 2004 par le conseil communautaire. Au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes regroupe 65 communes représentant une population de 28 416 habitants répartie sur un territoire de de 488 km².



La typologie de l'habitat

Sur l'ensemble de son territoire, la typologie de l'habitat est qualifiée de « rural avec ville centre » (source ADEME/SINOE). Une grande majorité des communes adhérentes présentent en moyenne :

- une densité de population de 61,4 hab/km²,
- de 30 logements au km²,
- un taux d'habitat vertical de 11 %.

La Commune d'Albert, ville centre, dispose d'une densité de population de 721 hab/km², une densité de logements de 370 par km² et d'un taux d'habitat vertical de 26 %.

Au niveau de la population, 45 % de celle-ci a entre 25 et 54 ans (respectivement 22 % de 25-39 ans et 25 % de 40-54 ans). Les plus de 65 ans représentent 25 %.

L'étude de l'évolution de la population par tranche d'âge, entre 2011 et 2016, démontre un léger « vieillissement » de la population. En effet, les tranches d'âge supérieures à 65 ans voient leurs effectifs augmenter au cours de cette période.

Bien qu'un léger vieillissement global de la population soit observé, la démographie du territoire, après avoir diminué entre 1975 et 1990, augmente à nouveau depuis 1999. Avec un taux d'évolution de 1,6 % entre 2011 et 2016, le taux d'évolution annuel est de 0,31 %. Les perspectives démographiques en 2030 estiment une population d'environ 29 700 habitants (INSEE).

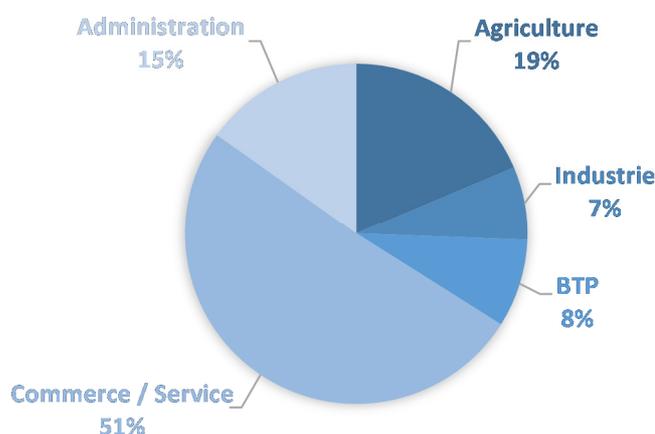
Le territoire est constitué de 12 143 ménages (INSEE 2016). Les principaux foyers sont ceux composés de 1 personne (30 % des ménages et 13 % de la population) et de 2 personnes (36 % des ménages et 31 % de la population). Les foyers de 5 personnes et plus représentent 17 % des ménages et 14 % de la population.

L'étude de la typologie des résidences met en lumière que 95 % des résidences du territoire sont des résidences principales soit un taux de résidences secondaires de 5 % en moyenne. Le taux de résidences secondaires monte au maximum à 59 % sur Eclusier-Vaux. Les communes de Frise, Suzanne et Ville-sur-Ancre présentent par ailleurs un taux de résidences secondaires de plus de 30 % et les communes de Cappy, Curlu et La Neuville-lès-Bray un taux compris entre 20 et 30 %.

L'activité économique

Les informations relatives aux établissements actifs permettent de localiser les lieux de production de déchets des activités économiques (AE) et également de renseigner sur la nature des déchets produits.

Sur le territoire de la CCPC, 51 % des AE sont des activités de commerce et de service (ce chiffre monte à 66 % sur Albert et descend à 42 % si l'on considère le territoire hors Albert). L'agriculture représente 19 % des activités économiques et monte à 28 % si l'on considère le territoire hors Albert.



Répartitions des activités économiques du territoire de la CCPC par secteur d'activité.

On retrouve un pôle d'attractivité économique particulièrement important sur la zone la plus urbaine du territoire, la commune d'Albert.

Le territoire regroupe par ailleurs 18 établissements touristiques parmi lesquels 4 hôtels, 13 campings et 1 auberge de jeunesse.

Les compétences de la CCPC

La Communauté de Communes dispose de plusieurs compétences pour améliorer le quotidien des usagers et rendre le territoire attractif :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Actions de développement économique,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Eau,
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols,
- Culture,
- Aménagement numérique du territoire,

LE SERVICE DECHETS

Le service déchets de la Communauté de Communes

Le service de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est composé de la façon suivante :

- 1 directeur de Pôle,
- 1 assistante pour l'accueil téléphonique (mutualisée avec l'accueil de la CCPC),
- 1 assistante administrative (mutualisée pour l'ensemble du pôle),
- 1 responsable du service déchets,
- 1 chef d'équipes (mutualisé avec le service de la régie technique),
- 1 ambassadeur du tri (arrivée au 03 octobre 2022),
- 6 agents de déchèteries (hauts de quai),
- 3 agents de la régie techniques (dont les missions sont réparties à 50 % pour le service déchets et 50 % pour l'entretien du patrimoine bâti de la CCPC).

Le service de collecte

La CCPC réalise la collecte en porte à porte des ordures ménagères et du tri sélectif. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle réalise la collecte des biodéchets, en porte à porte, auprès des collèges, des lycées et des maisons de retraite. La collecte des journaux/magazines ainsi que du verre est réalisée en point d'apport volontaire.

Les déchets d'ordures ménagères et de tri sélectif sont stockés sur le quai de transfert à Albert avant d'être dirigés vers les différents sites de traitement :

Déchets	Fréquence de collecte	Exutoire
OM	C 1	ISDND* à Sains en Amiénois (80) exploitée par VEOLIA Propreté
Tri sélectif	C 0,5	Centre de tri à Amiens (80) exploité par VEOLIA Propreté
JMR	C 0,5	Centre de tri à Amiens (80) exploité par VEOLIA Propreté
VERRE	C 0,5	O-I FRANCE SAS Reims (51)
Biodéchet	C 1	Plate forme de compostage Graincourt les Havrincourt (62) exploitée par SEDE

*ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

Les déchèteries

La CCPC dispose de 4 déchèteries dont 1 déchèterie mobile. Les bas de quai sont gérés par des prestataires de service et les hauts de quai en régie. L'évacuation des déchets se fait vers différents exutoires présentés ci-dessous :

Déchets	Exutoire
Traitement des encombrants	ISDND* à Nurlu (80) exploitée par COVED
Traitement et valorisation des déchets verts	COVED à Nurlu (80)
Traitement du bois	COVED à Nurlu (80)
Traitement des gravats	COVED à Nurlu (80)
Transport et traitement des déchets ménagers spéciaux	ARF Saint Rémy du Nord (59) et Eco-DDS (Eco-organisme)
Transport et traitement des huiles minérales	SEVIA à Harnes (62)
Transport et traitement des huiles végétales	ECOGRAS à Bonneuil sur Marne (94)
Traitement et valorisation de la ferraille	FER à Fricourt (80)
Valorisation des cartons	FER à Fricourt (80)
Valorisation des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	OCAD3E (ECOSYSTEM)
Valorisation des ampoules et néons	OCAD3E (ECOSYSTEM/RECYLUM)
Valorisation des Vêtements Linges et Chaussures	La Croix Rouge et le Relais
Valorisation des DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	ECOMOBILIER
Valorisation des cartouches d'encre	VALORLINK
Valorisation des piles	COREPILE

**ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux*

Les outils de communication du service

La CCPC a développé plusieurs supports de communication qui permettent d'accéder à toutes les informations concernant la collecte et le traitement des déchets sur son territoire. Ces supports sont :

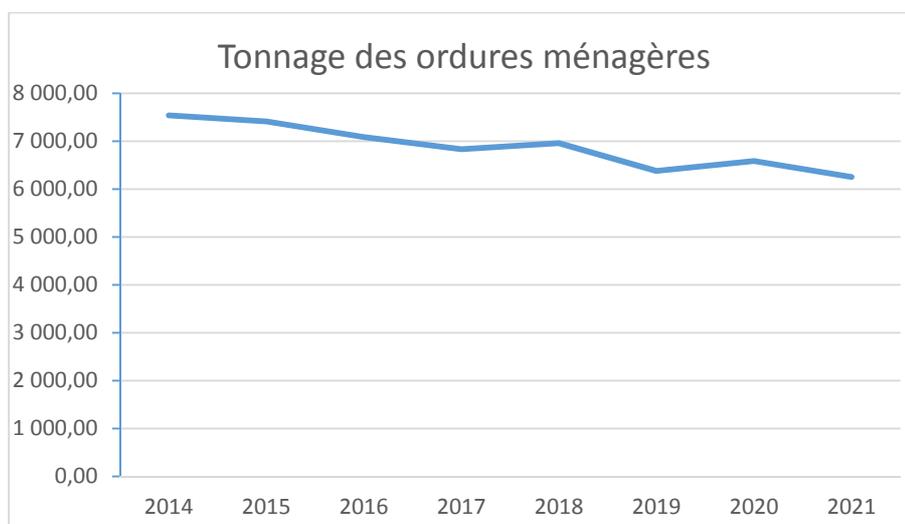
- Le guide du tri ;
- Le guide de la TEOMI ;
- Le STOP PUB ;
- Le site internet ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les calendriers de collecte des déchets ;
- Le Magazine de la Com' ;
- La presse locale.

Le service en quelques chiffres

Les ordures ménagères :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	655,36	623,02	595,24	567,7	533,15	522,46	562,66	520,38
Février	550	532,42	534,96	541,52	554,92	528,86	443,8	489,54
Mars	601,08	621,36	614,58	606,12	595,62	543,78	590,6	568,56
Avril	659,74	630,74	603,2	503,12	587,84	547,5	606,64	549,1
Mai	653,46	606,78	593,62	599,34	617,96	554,98	518,9	498,18
Juin	617,52	617,66	604,35	587,72	616,36	550,14	525,78	525,62
Juillet	675,68	661,02	606,82	542,54	583,12	503,46	571,32	548,76
Août	563,08	589,98	597,5	616,12	611,06	512,76	500,24	534,64
Septembre	622,06	667,29	607,11	600,42	579,24	470,1	558,16	533,64
Octobre	694,56	629,25	558,68	550,56	617,24	581,12	612,08	500,66
Novembre	596,56	585,54	586,84	557,16	580,32	518,26	504,44	472,58
Décembre	646,02	649,34	581,08	558,18	482,98	543,7	592,2	512,16

Total 7 535,12 7 414,40 7 083,98 6 830,50 6 959,81 6 377,12 6 586,32 6 253,82

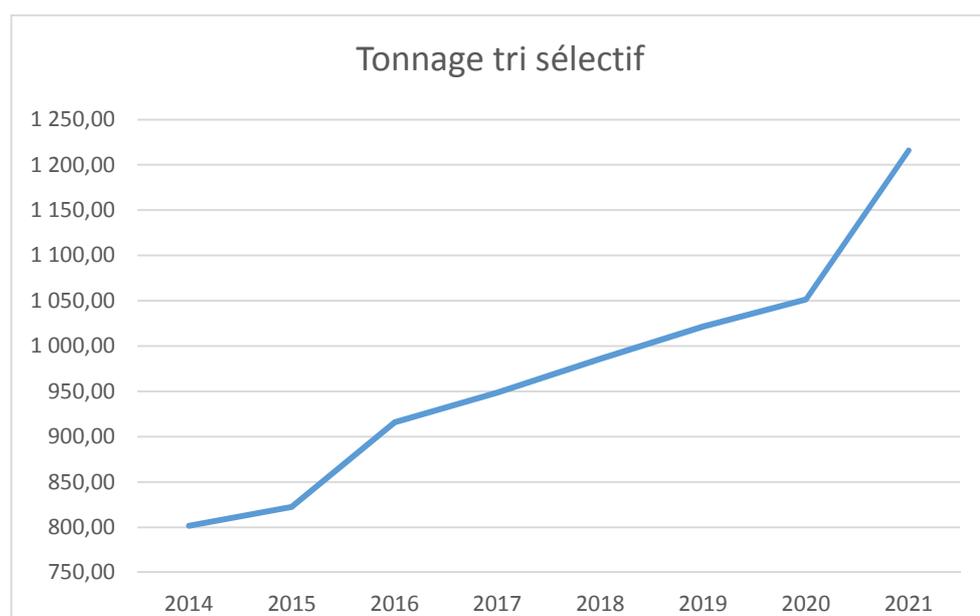


Globalement, le tonnage des ordures ménagères est en diminution constante depuis 2014. Entre 2020 et 2021, on observe 5% de réduction du poids des déchets.

Le tri sélectif :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	81,46	74,24	74,12	83,13	0	79,2	83,28	106,98
Février	63,86	60,44	69,52	80,18	173,2	95,22	80	92,86
Mars	65,16	66,22	66,9	80,08	67,6	76,7	47,6	98,18
Avril	65,98	70,88	74,88	71,94	85,62	85	65,06	109,54
Mai	59,32	56,17	73,48	78,66	87,14	92,52	89,14	84,38
Juin	69,14	67,26	94,1	78,66	80,29	90,16	100,46	106,86
Juillet	93,98	75,52	74,2	84,1	83,98	87,14	93,44	97,58
Août	64,04	74,14	72,04	74,84	78,4	85,58	90,8	98,12
Septembre	50,74	65,08	73,08	74,18	73,7	85,42	94,04	111,94
Octobre	67,52	66,02	80,78	87,74	87,12	88,74	106,16	99,8
Novembre	59,7	68,4	79,66	87,26	82,32	80,62	92,38	102,24
Décembre	60,6	77,88	82,98	67,86	86,6	75,2	108,92	114,94

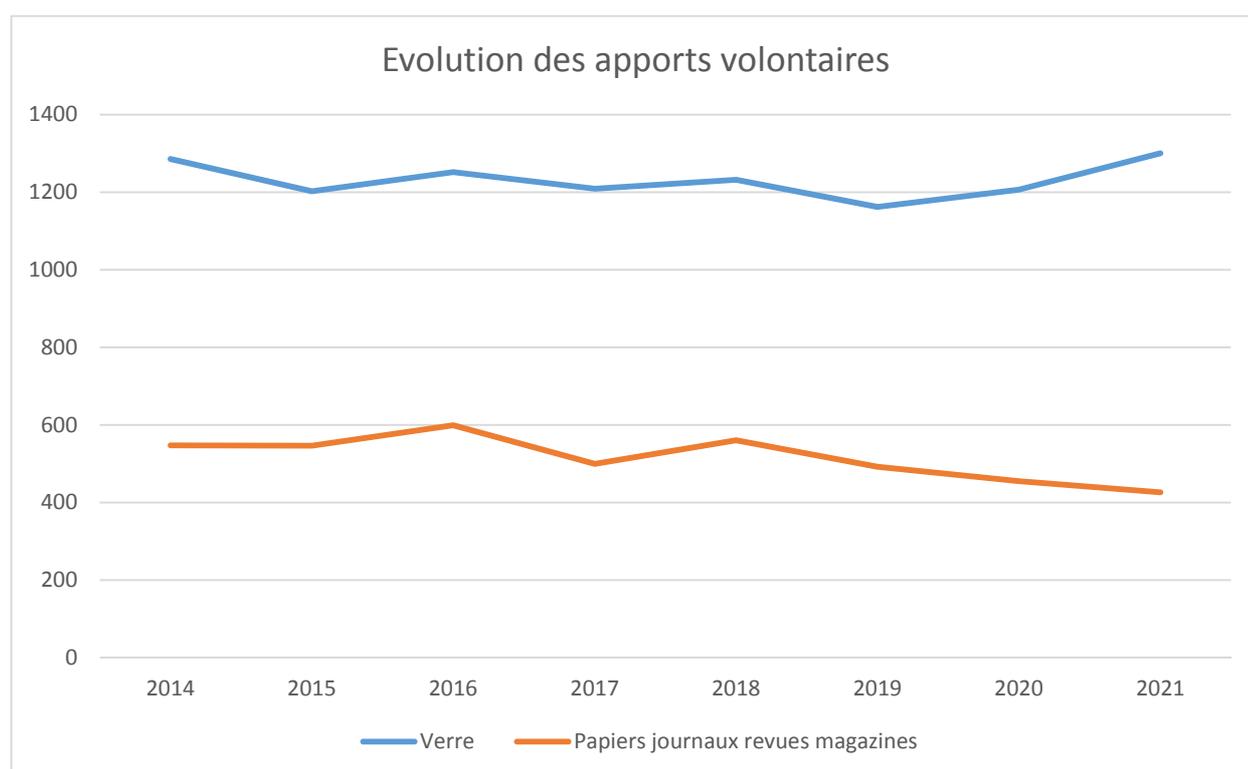
Total 801,50 822,25 915,74 948,63 985,97 1 021,50 1 051,28 1 223,42



En corrélation avec le tonnage des ordures ménagères qui diminue, celui du tri sélectif augmente. Il est à noter le passage en extension de consignes de tri en 2016.

L'apport volontaire :

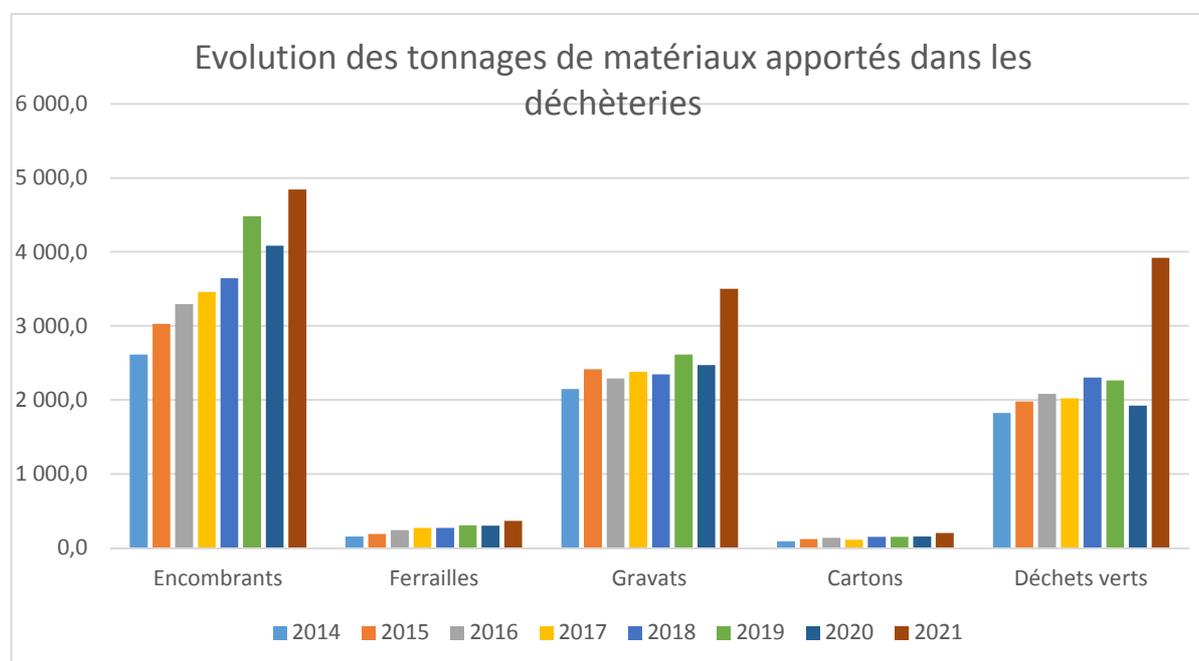
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	1285,09	1202,25	1 251,34	1 209,08	1 232,23	1 161,72	1 206,44	1300.13
Papiers journaux revues magazines	546,92	546,3	598,98	499,14	560,34	491,56	455,00	426.44



Les apports des JMR et du verre restent stables.

Les déchets de déchèteries :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encombrants	2 613,6	3 028,27	3 295,50	3 458,03	3 643,54	4479,72	4084,41	4 841,57
Ferrailles	155,2	188,48	238,22	268,04	269,42	303,86	301,16	363,30
Gravats	2 145,5	2 413,41	2 287,62	2 379,48	2 347,20	2611,69	2471,52	3 502,84
Cartons	88,3	119,62	134,56	110,44	148,22	148,75	154,86	200,36
Déchets verts	1 822,3	1 979,12	2 083,05	2 022,18	2 300,14	2261,88	1923,5	3 921,64
TOTAL	6 824,8	7 728,9	8 039,0	8 238,2	8 708,5	9 805,9	8 935,45	12 829,71

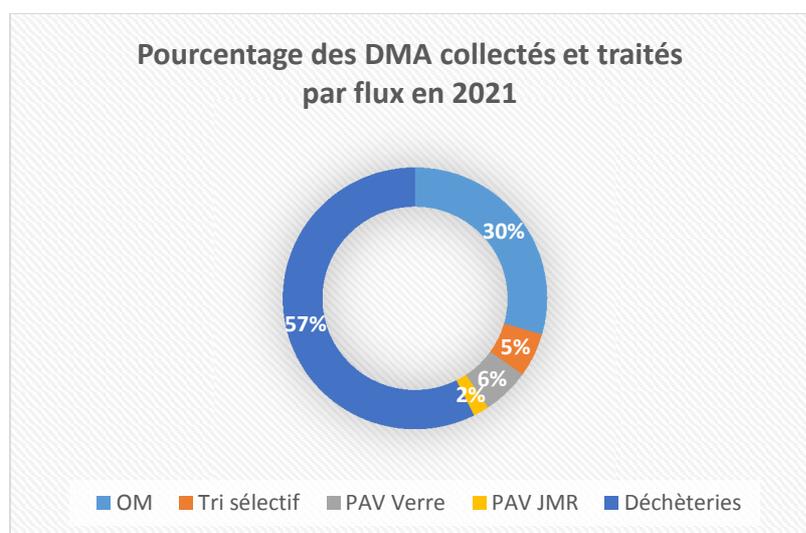


Les tonnages collectés en déchèteries ont tendance à augmenter.

Total des DMA

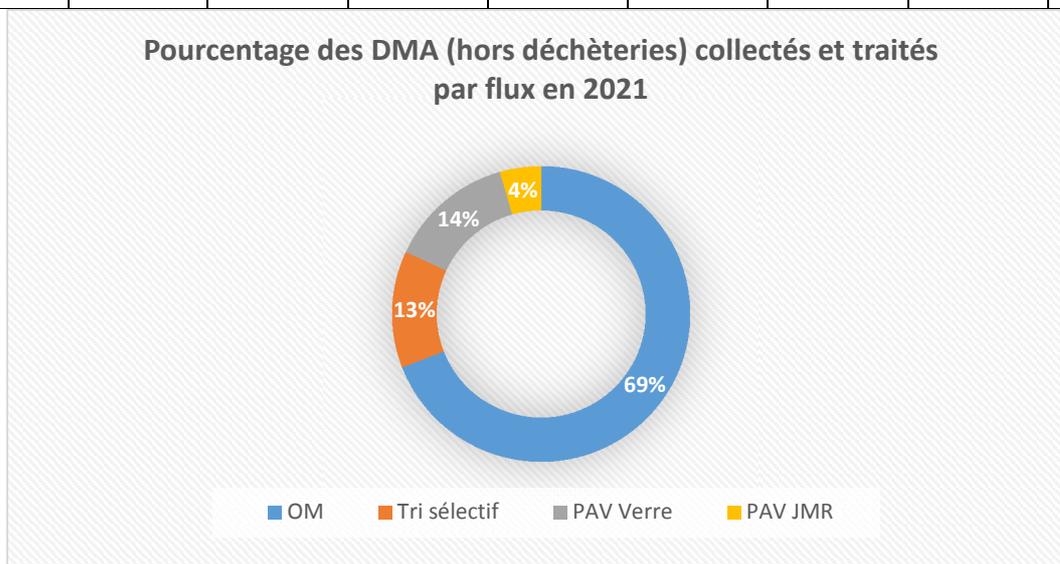
- Total en tonne des DMA du territoire (dont les tonnages de déchèteries)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
OM	7535,12	7414,4	7083,98	6830,5	6959,81	6377,12	6586,32	6253,82
Tri sélectif	801,5	822,25	915,74	948,63	985,97	1021,5	1051,28	1223,42
PAV Verre	1285,09	1202,25	1251,34	1209,08	1232,23	1161,72	1206,44	1300,13
PAV JMR	546,92	546,3	598,98	499,14	560,34	491,56	455	426,44
Déchèteries	6824,79	7728,9	8038,95	8238,17	8708,52	9805,9	8935,45	12829,71
TOTAL DMA	16 993,42	17 714,10	17 888,99	17 725,52	18 446,87	18 857,80	18 234,49	22 033,52



- Total en tonne des DMA du territoire (sans les tonnages de déchèteries)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL DMA (Hors déchèteries)	10 168,63	9 985,20	9 850,04	9 487,35	9 738,35	9 051,90	9 299,04	9 203,81



- Total des DMA du territoire par Kg/Hab

POP INSEE	28061	28207	28390	28499	28419	28499	28416	28302
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL DMA (Hors déchèteries) Kg/Hab	362,38	354,00	346,95	332,90	342,67	317,62	327,25	325,20
TOTAL DMA Kg/Hab	605,59	628,00	630,12	621,97	649,10	661,70	641,70	778,51

-15% DMA hors déchèterie (objectif national 2030)

276,42

-15% DMA (objectif national 2030)

661,74

ACTIONS DE PREVENTION DEPUIS 2002

Depuis la création de la CCPC, des actions ont été entreprises afin de diminuer les tonnages d'ordures ménagère et de limiter l'enfouissement des déchets :

2002/2012

Plan de communication sur le tri des déchets,

Mise en place des filières REP (Corepile, Ecosystem, Refashion, CITEO, ...),

1^{ère} opération de distribution de composteurs.

2012/2015

Construction des déchèteries d'Acheux-en-Amienois et de Bray-sur-Somme,

Plan de communication sur le tri des déchets.

2016

Mise en place des extensions de consignes de tri,

2^{ème} opération de distribution de composteurs.

2017/2019

Etude d'optimisation du service déchets.

2020/2021

Harmonisation des fréquences de collecte.

Mise en place de nouvelles filières REP (Ecomobilier et Eco-DDS),

Plan de communication sur le tri des déchets,

Etude sur la mise en place de la TEOMI.

2022

Année blanche TEOMI au 1^{er} janvier,

Arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte,

Collecte des biodéchets dans les collèges/lycées et maison de retraite,

Bennes à bois dans les déchèteries.

Synthèse

L'analyse des données issues de l'état des lieux permet d'aboutir à la matrice Atouts/ Faiblesses (axe interne) et Opportunités/Menaces (axe externe), présentée ci-après :

<p style="text-align: center;">ATOUTS</p> <p>Une conteneurisation de l'ensemble du territoire, Une uniformisation des collectes et un territoire assez homogène (sauf Albert, ville centre) Des élus impliqués, Une structure à taille humaine, Des déchèteries bien équipées (nombreuses filières REP), Un nouveau plan de communication en place</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <p>Une culture « usagers/collecte » à renforcer</p>
<p style="text-align: center;">OPPORTUNITÉS</p> <p>Prise de conscience nationale sur les problèmes environnementaux, Dynamisme des habitants de façon nationale, régionale et aussi sur le territoire Réglementation récente.</p>	<p style="text-align: center;">MENACES</p> <p>Le coût des déchets va augmenter pour les usagers du fait du coût de la vie et de la TGAP.</p>

OBJECTIFS POUR 2027

Indicateurs quantitatifs :

D'ici 2027, l'objectif est de réduire les quantités de DMA conformément aux exigences des réglementations, soit donc

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Pour l'ensemble des DMA, l'objectif est donc de passer à 497,78 Kg/hab d'ici 2027.

Concernant les autres engagements n'ayant pas de chiffres actuellement, l'objectif sera de mettre en place des actions permettant de tendre vers les objectifs fixés.

PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions a été établi dans la continuité des actions déjà entreprises sur le territoire et celles à venir.

AXE 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

AXE 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DE LA COLLECTIVITE

AXE 3 : ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES

AXE 4 : ACTIONS D'EVITEMENT DE LA PRODUCTIUIOIN DE DECHETS

AXE 5 : ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS DANGEREUX

Chaque axe sera détaillé ci-après afin d'y associer les actions à mettre en place dans l'objectif de réduire la production de déchets.